TP ERP

TP2

1. Implémenter les besoins suivants :

- La durée de la session est calculable selon la date de début et la date de fin.
- La date de début ne doit pas être supérieure à la date de fin.
- La capacité des salles est 20 places par défaut (possible de la modifier par la suite)
- Quand la formation de la session change, la catégorie de la formation est récupérée.
- Le numéro d'inscription du candidat est unique. Pareil pour le matricule du formateur.
- 2. A l'aide d'un assistant, développer le bouton « Crée les attestations » qui permet de créer les attestations directement de la session.
- 3. Ajouter la possibilité de créer des attestations que pour une partie des candidats.
- 4. Créer et personnaliser l'imprimé de l'attestation.
- 5. Gérer les droits d'accès de l'application « Centre Formation » en sachant que :
 - Il y a 2 profiles d'utilisateur : Gérant & Secrétaire.
 - Le Gérant a tous les droits et pour tous les objets.
 - La Secrétaire peut :
 - ✓ Consulter tous les objets.
 - ✓ Créer, modifier, et supprimer des candidats et des formateurs.
 - ✓ Modifier les salles.
 - Le bouton « Crée les attestations » est accessible que par le gérant.

(Nb : pour tester le droits d'accès, il faut créer un utilisateur et lui donner un mot de passe, puis se connecter avec.)